



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1614

Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association Comité départemental du Rhône-Métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation de la 6ème édition du tournoi de tennis "Open Sopra Steria" de Lyon, du 6 au 12 juin 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAUT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1614 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS A L'ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE-METROPOLE DE LYON DE TENNIS, POUR L'ORGANISATION DE LA 6EME EDITION DU TOURNOI DE TENNIS "OPEN SOPRA STERIA" DE LYON, DU 6 AU 12 JUIN 2022 (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis organise la 6^{ème} édition du tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon, du 6 au 12 juin 2022 au Tennis Club de Lyon à Villeurbanne.

Cette association a pour objet de favoriser la pratique et la promotion du tennis, sous le contrôle de la Ligue du Lyonnais de Tennis et d'assurer de bonnes relations entre les associations qui la composent.

Depuis 2019, l'Open Sopra Steria intègre les ATP Challenger 100. Cette année, participent donc 48 joueurs de simple classés dans le tableau final entre la 50^e et la 200^e place au classement mondial, et 16 équipes de double seront en compétition.

Ce rendez-vous convivial et sportif, réunissant environ 20 000 spectateurs, aura lieu au Tennis Club de Lyon où un court central sera installé spécialement pour l'occasion.

En parallèle de la compétition officielle, des animations seront organisées durant toute la semaine. Un accueil sera réservé aux scolaires, primaires et collégiens, ainsi qu'aux enfants des écoles de tennis de la Métropole de Lyon. Une journée sera organisée autour du tennis pratiqué par des sportifs en situation de handicap (tennis en fauteuil, tennis adapté aux personnes aveugles) afin de sensibiliser les jeunes générations.

Une autre journée durant le tournoi sera dédiée aux enfants de l'hôpital CHU HFME, en coordination avec les Hospices civils de Lyon, dans l'objectif de faire découvrir et participer ces enfants au monde du sport de haut niveau et au tennis.

D'autre part, des actions seront mises en place pour renforcer la transition « éco responsable » du tournoi : réduction du plastique, mise en place d'un dispositif de tri, sensibilisation, réduction des impressions papier, prestataires locaux pour la restauration, promotion des réseaux de transports en communs, réseaux cyclables, et du covoiturage pour se rendre à l'événement ; mise en place de navettes groupées pour les trajets de l'encadrement (juges de lignes, arbitres...) ; recyclage des balles du tournoi et des bâches en les redistribuant aux différents Clubs de la Région...

Les objectifs du Comité départemental du Rhône – Métropole de Lyon de tennis sont :

- d'assurer le développement de la pratique du tennis ;
- de promouvoir le tennis de haut niveau en offrant un tournoi qui servira de tremplin pour les jeunes joueurs ;
- de devenir la référence des tournois challengers en Europe ;

- d'offrir aux lyonnais un spectacle de qualité.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- d'inscrire ce tournoi de tennis de haut niveau dans le calendrier événementiel à Lyon ;
- d'ouvrir au plus grand nombre une compétition de qualité ;
- de proposer un rendez-vous destiné à s'intégrer dans le circuit à la fois régional, national et européen.

En 2021, le Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis a reçu une subvention de 15 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2021/813 du Conseil municipal du 27 mai 2021.

La précédente édition de l'Open Sopra Steria, qui s'est déroulée du 7 au 13 juin 2021, a réuni une centaine de participants (40 femmes, 60 hommes).

Cette année, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros pour l'organisation de cet événement dont le budget prévisionnel s'élève à 919 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, sur le plan sportif et pour le rayonnement de la Ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros au Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis.

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet événement.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/813 du 27 mai 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée au Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis pour l'organisation de la sixième édition de l'Open Sopra Steria de Lyon, du 6 au 12 juin 2022.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET